



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEUX-SEVRES
COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesjx.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Le trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers municipaux présents : 9
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 août 2024

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN	Fabrice DURAND	Jean-Louis RIDOUARD
Christophe POTET		Sabrina LAURENTIN
Annie LAURENTIN	Joël NERBUSSE	Christian PRUNIER
		Fabrice ADAMO

Absent excusé ayant donné procuration :

- M. Alexandre NIKSARLIAN a donné procuration à M. Jean-Claude LAURANTIN
- M. Adrien MILLET a donné procuration à M. Joël NERBUSSE
- Mme Sophie RIVALLEAU a donné procuration à Mme Sabrina LAURENTIN

Secrétaire : M. Jean-Louis RIDOUARD a été nommé secrétaire de séance.

D- 20240054 - CREANCE ADMISE EN NON-VALEUR

Monsieur Le Maire explique à l'Assemblée que les services municipaux ont reçu une liste de non-valeur de la part du Service de Gestion Comptable de Thouars. Il s'agit de dettes contractées par des usagers et par les anciens gérants du bar restaurant communal. Des recours ont été engagés par le receveur principal pour tenter d'apurer la dette et ce, sans effet positif.

Ainsi, il est donc nécessaire de constater, dans le budget communal, une dépense au compte 6541, en « créances admises en non-valeur », la somme de 9 382,86 € pour la liste N° 6759752415.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte l'inscription au compte 6541, de l'exercice 2024 du budget principal, la somme de 9 382,86 € pour la liste N° 6759752415.
- Autorise Monsieur Le Maire à engager les démarches comptables correspondantes.

Le Secrétaire de Séance
M. Jean-Louis RIDOUARD

Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20240905-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-09-2024

Publication le : 05-09-2024

